



Droit à la nationalité par naissance en france

Par **Nidhal**, le 27/11/2010 à 11:23

Bonjour,

Je suis étudiant de nationalité tunisienne né en France en 1986 de parents tunisiens, étudiant en France depuis 2005 ai-je droit à la nationalité française?

Par **mimi493**, le 27/11/2010 à 12:03

ça dépend. La seule naissance en France ne donne pas droit à la nationalité française.